



Etablissement Public  
Foncier de Lorraine

BUREAU DU 05 AVRIL 2017

Délibération N° 17/049

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019  
POLITIQUE DE TRAITEMENT DES FRICHES ET DES SITES ET SOLS POLLUES**

**CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE**

**TRIEUX – Carreau de la mine – Revalorisation - M  
P09RD40M047**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

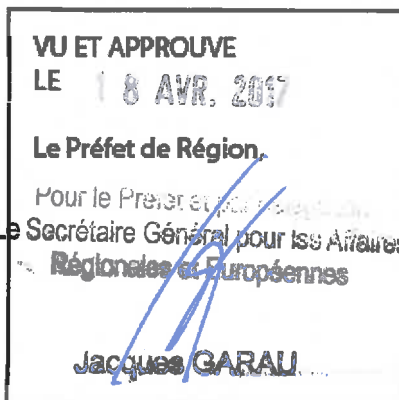
Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la demande formulée par la commune de Trieux souhaitant l'intervention de l'EPFL dans le cadre de la revalorisation de son carreau de mine en vue de son développement économique,

Sur proposition du Président,

- approuve l'engagement de diagnostics techniques préliminaires ainsi que d'études de maîtrise d'œuvre en vue de la déconstruction d'un bâtiment et de ses dépendances situé sur le site susvisé ainsi que le désamiantage éventuel et la remise en état des limites parcellaires ; le montant prévisionnel de l'opération est de 20 000 € TTC pris en charge à 80% par l'EPFL et 20% par la commune de Trieux.

- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la commune de Trieux la convention de maîtrise d'œuvre annexée à la présente délibération, et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.



Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER